



Acquérir la documentation électronique pour l'enseignement supérieur et la recherche

GRÉGORY COLCANAP

SCD d'Évry Val d'Essonne
Gregory.Colcanap@univ-evry.fr

Grégory Colcanap est directeur du service commun de documentation d'Évry Val d'Essonne et coordonnateur du consortium Couperin.

Les services de documentation des universités françaises se sont associés pour négocier l'acquisition de ressources documentaires électroniques il y a exactement dix ans, en 1999. Cette initiative de structuration a donné naissance au consortium Couperin, qui négocie les tarifs et les conditions d'achat des ressources pour ses membres¹. Grâce à cette entreprise de mutualisation, l'offre documentaire électronique proposée aux usagers dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur s'est accrue de façon considérable² (voir figure ci-contre). Néanmoins, la croissance de cette offre trouve aujourd'hui ses limites et risque, sans une nouvelle orientation des politiques publiques en matière d'information scientifique et technique (IST), de stagner, voire de laisser place à une réduction de l'offre.

1. Couperin, Consortium universitaire des publications numériques, regroupe aujourd'hui toutes les universités françaises, la quasi-totalité des grandes écoles, écoles d'ingénieurs, de commerce ainsi que de nombreux organismes de recherche. Pour une présentation plus complète de ses membres et de son activité, voir le site du consortium : www.couperin.org (consulté le 30 septembre 2009).

2. Le nombre de titres de périodiques électroniques consultables dans les BU et BIU a progressé de 51 687 titres en 2000 à 654 349 titres en 2007, soit 1 200 % d'augmentation. Données extraites des tableaux de synthèse de l'activité des bibliothèques universitaires, consultables sur le site Asibu : www.sup.adc.education.fr/asibu/synth_BU.htm (consulté le 30 septembre 2009).

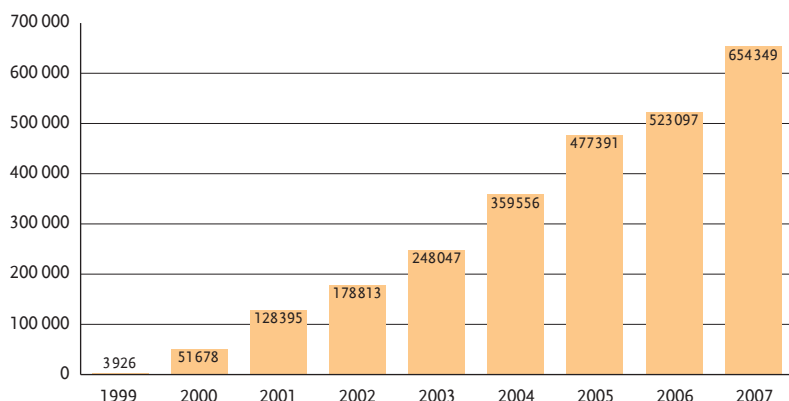
Retour sur dix années d'euphorie documentaire

L'acquisition des principales ressources documentaires électroniques, à savoir les périodiques électroniques destinés à la recherche, repose en grande partie sur un modèle économique dominant qualifié de *big deal*. Ce modèle, conçu par les grands éditeurs scientifiques internationaux, consiste à vendre aux bibliothèques l'accès à un ensemble important de revues, éventuellement le catalogue complet de l'éditeur. Les titres consultables en texte intégral le sont généralement sur les dix à quinze dernières années de publication.

Pour les bibliothèques, cela se traduit par l'obligation de maintien³ du chiffre d'affaires réalisé avec l'éditeur, majoré d'un pourcentage pour l'accès à la version électronique des titres non souscrits. De son côté, l'éditeur s'engage à respecter un taux d'augmentation annuel limité des tarifs des abonnements (de 3 à 6 %). Les contrats donnent lieu à des engagements pluriannuels et généralement à une facturation unique pour l'ensemble des établissements signataires de l'accord.

Ce dispositif a permis d'accroître très rapidement l'offre documentaire, et les bibliothèques sont passées rapidement de quelques centaines de titres papier à deux ou trois mille ti-

3. Généralement, les contrats prévoient un droit d'attrition réduit variable selon les chiffres d'affaires réalisés par les établissements clients.



Évolution du nombre de titres de périodiques électroniques disponibles dans les BU et BIU de 1999 à 2007

tres disponibles en ligne. Le gain a été réel pour les chercheurs à double titre, d'une part par l'extension du périmètre couvert, d'autre part par la réduction des écarts entre les établissements qui proposèrent des offres documentaires électroniques identiques ou comparables, ce qui n'était pas le cas avec l'offre de périodiques imprimés.

Le danger de ce modèle a été pointé dès 2001 par Kenneth Frazier⁴. Il enferme les établissements dans une spirale dont il est difficile de sortir : les coûts croissent inexorablement et la sortie du modèle pour les établissements entraîne automatiquement la suppression de l'accès à une part très importante de l'IST proposée aux utilisateurs. Le phénomène a été renforcé par la concentration économique du secteur de l'édition scientifique sur les dix dernières années ; le nombre des grands éditeurs internationaux se réduisant à une petite dizaine.

La bibliodiversité en question

En se développant, l'offre documentaire électronique s'est aussi homogénéisée, les bibliothèques acquièrent en priorité l'indispensable pour

le plus grand nombre et pour certaines communautés aux besoins très concentrés.

François Cavalier⁵ signalait en 2005 que « cette relative uniformisation pouvait être regardée comme une mise à niveau très efficace des collections à usage des chercheurs ». Cette vision positive s'estompe quand les mécanismes qui la sous-tendent sont la source de désabonnements contraints. Les bibliothèques n'ont pas ou plus les moyens d'offrir des ressources très spécialisées à des communautés de recherche numériquement plus modestes ou géographiquement dispersées. L'augmentation du coût des abonnements, supérieure à celle des budgets, a contraint les responsables des bibliothèques à réduire les moyens affectés à la documentation pédagogique et à se désabonner de revues n'appartenant pas aux portefeuilles des majors de l'édition. Il s'agit le plus souvent de petits éditeurs, de sociétés savantes ou de presses universitaires. Les désabonnements n'étant bien évidemment pas concertés, le risque de voir disparaître des titres de tout le territoire français est bien réel, et c'est en ce sens que le terme de bibliodiversité peut être transposé à l'offre éditoriale en bibliothèque.

À la suite de l'étude sur les périodiques scientifiques menée en 2002

par la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation, Claude Jolly⁶ donnait des résultats mesurant le degré de complétude de l'offre de périodiques en physique, chimie et sciences de la terre et de l'univers, en prenant comme référence la liste des titres du *Science Citation Index Expanded* dans le domaine concerné. La France possédait 76 % des 2 550 titres de référence et 310 étaient des *unica* possédés plus d'une fois sur deux par l'un des trois Cadist (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) des disciplines concernées. Les titres de périodiques peu répandus devraient être identifiés chaque année afin d'alerter les bibliothèques détentrices des conséquences de désabonnements non concertés. Il est aujourd'hui difficile de mesurer la diminution de la diversité dans les collections des bibliothèques et des études restent encore à mener dans ce domaine.

Localiser l'information pertinente : le problème du signalement des ressources

L'utilisation des ressources électroniques demeure très variable d'un établissement à un autre et plusieurs explications s'additionnent : les voies d'accès et la visibilité des ressources.

La population d'usage peut être en deçà ou au-delà de la population de référence. En effet, les chercheurs qui sont dans une UMR⁷ peuvent, pour certaines ressources, accéder soit par le portail documentaire de l'université soit par celui de l'organisme de recherche ; les données recueillies sont donc systématiquement faussées,

4. Kenneth Frazier, « The librarians' dilemma: contemplating the costs of the "big deal" », *D-Lib Magazine*, volume 7, n° 3, mars 2001. www.dlib.org/dlib/march01/frazier/03frazier.html (consulté le 30 septembre 2009).

5. François Cavalier, « Les acquisitions dans le contexte électronique », *BBF*, 2006, n° 1, p. 62-65.

6. Claude Jolly, « Les Cadist : réseau national de bibliothèques de référence et de recours », *BBF*, 2006, n° 1, p. 56-61.

7. Une unité mixte de recherche ou UMR regroupe des enseignants-chercheurs relevant de l'enseignement supérieur et des chercheurs appartenant à un ou des organismes de recherche. Ces équipes de recherche, très majoritairement implantées dans les locaux des universités, disposent de fait des infrastructures documentaires des différentes institutions partenaires.

sous-évaluées ou surévaluées, l'utilisateur privilégiant l'outil le plus performant ou lui offrant les fonctionnalités qu'il juge pertinentes.

La nature du signalement des ressources influence l'utilisation qui en est faite. Une grande majorité d'établissements dispose de moyens rudimentaires de signalement: au minimum, une liste alphabétique des

“On peut
s’interroger
sur le décalage
qui existe entre
les importants
moyens
mobilisés pour
acquérir les
ressources et
l’indigence du
signalement
de ces mêmes
ressources”

titres proposés, le plus souvent avec un accès thématique; quelques établissements proposent un résolveur de liens avec, assez souvent, un moteur de recherche fédérée; enfin, très peu d'établissements ont intégré dans un catalogue général l'ensemble des ressources proposées indépendamment des supports physiques.

On peut s'interroger sur le décalage qui existe entre les importants moyens mobilisés pour acquérir les ressources et l'indigence du signalement de ces mêmes ressources. Le dispositif français de signalement des ressources documentaires de l'enseignement supérieur repose sur un sys-

LES DIFFÉRENTES RESSOURCES CONCERNÉES PAR LES LICENCES NATIONALES

	Achats rétrospectifs	Abonnements courants	
		avec acquisition des données	sans acquisition des données
Ressources généralistes	Collections rétrospectives des périodiques des grands éditeurs scientifiques	Cœur de collections par grand éditeur scientifique	Bases de données généralistes d'agrégateurs ou d'éditeurs
	Données bibliographiques avec usage bibliométrique	Données bibliographiques avec usage bibliométrique	Données bibliographiques avec usage bibliométrique
Ressources spécialisées	Corpus de textes	Bases de données très spécialisées	Bases de données très spécialisées d'agrégateurs ou d'éditeurs
	Collections rétrospectives de périodiques spécialisés hors grands éditeurs	Périodiques spécialisés hors grands éditeurs	

tème de catalogage partagé administré par une structure nationale centralisée. La gestion du catalogage est avant tout l'affaire de l'Abes (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur), les établissements ont intégré ce fait et peu nombreux sont ceux qui se sont engagés dans une entreprise alternative⁸ pour assurer la visibilité de leurs ressources électroniques dans leur catalogue. Aujourd'hui, la seule solution pour localiser une ressource électronique particulière consiste à consulter les différents sites web des bibliothèques. La question du signalement des ressources électroniques va prendre une ampleur encore plus considérable avec l'introduction plus importante d'*e-books* dans les collections des bibliothèques.

Acquérir autrement

La politique nationale d'acquisition des ressources électroniques pour l'enseignement supérieur et la recherche reflète l'organisation institutionnelle du secteur: multiplicité et imbrication des structures. Le morcellement ins-

titutionnel entre universités, écoles et organismes de recherche a entraîné des acquisitions documentaires redondantes et, on l'oublie aussi très souvent, l'absence d'acquisition pour certains établissements. Le manque de cohérence de l'action publique des débuts a cédé la place à un pilotage national orchestré par Couperin, le CNRS-Inist (Centre national de la recherche scientifique-Institut de l'information scientifique et technique) et les grands organismes concernés pour les grandes négociations.

La situation actuelle n'est pas satisfaisante, plusieurs acteurs de l'IST souhaitent la mise en œuvre d'une politique nationale de l'IST⁹ et ont publié une déclaration commune en ce sens. Le consortium Couperin promeut depuis des années l'idée de licences nationales et cette position a été reprise dans les préconisations du rapport du Comité IST¹⁰.

Une politique d'achat de ressources documentaires par le biais de licences nationales repose sur l'idée d'acquérir définitivement, pour l'ensemble des établissements ayant une

8. Le SCD de l'université Rennes-1 et celui de l'université Paris-12 Val-de-Marne ont intégré les périodiques électroniques à leur catalogue local, les premiers en se localisant dans le Sudoc – Système universitaire de documentation, les seconds en récupérant l'information de la base de connaissances de leur résolveur de liens.

9. Pour une politique nationale de l'IST: déclaration commune de Couperin, l'ADBU et l'Aura. www.couperin.org/IMG/pdf/Politique_nationale_IST_Couperin-ADBU-AURA.pdf (consulté le 30 septembre 2009).

10. Jean Salençon, Rapport du Comité IST, 2008. http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/65/8/Rapport_IST-Juin_2008_31658.pdf (consulté le 30 septembre 2009).

mission d'enseignement supérieur ou de recherche, des ressources généralistes ou à spectre thématique large ainsi que des ressources très spécialisées peu répandues à destination de communautés de taille réduite ou géographiquement dispersées. Par achat, on entend soit l'acquisition de collections rétrospectives, soit l'achat de collections courantes, soit enfin l'abonnement à une source d'information ne faisant pas l'objet d'une acquisition définitive.

Le tableau ci-contre donne une vue d'ensemble des différentes ressources concernées par les licences nationales.

Les licences nationales sont une première réponse à un problème qui se pose dans d'autres pays. L'Allemagne a été précurseur, puisque, à ce jour, plus de 110 ressources ont été acquises pour environ 100 millions d'euros¹¹. Le programme Knowledge Exchange¹² regroupe déjà quatre pays européens¹³, associés pour acquérir en commun des ressources documentaires, réalisant ainsi les premières licences transnationales.

Les e-books : un futur gisement documentaire

À la suite des périodiques électroniques, les e-books sont arrivés sur le marché et l'offre d'origine anglo-saxonne couvre aujourd'hui tous les niveaux, du premier cycle à la recherche. D'importants acteurs agrégateurs de contenus proposent les ouvrages de nombreux éditeurs, et les grands éditeurs scientifiques offrent des collections d'e-books de référence ou de haut niveau, avec une diffusion identique à celle des périodiques électroniques (texte intégral en accès illimité sans utilisation de DRM¹⁴).

L'offre francophone est, quant à elle, très modeste et ne répond actuellement pas aux besoins des étudiants, notamment de premier cycle. Elle est insatisfaisante d'un point de vue éditorial : les éditions numériques étant

“L'offre francophone d'e-books est très modeste et ne répond actuellement pas aux besoins des étudiants, notamment de premier cycle”

souvent pensées comme un second circuit de distribution pour les éditions plus anciennes, la primeur étant donnée à l'imprimé, les modalités de distribution font appel à des plateformes différentes d'agrégateurs ou d'éditeurs. Enfin, elle est insatisfaisante d'un point de vue technique, en raison des éventuelles restrictions techniques d'usage et de la sous-utilisation des potentialités offertes par l'électronique, notamment l'utilisation de la multimodalité¹⁵ ou d'outils de recherche interne au document. Le consortium Couperin a proposé sa vision de l'offre idéale d'e-book¹⁶ à destination des éditeurs.

Plusieurs aspects de la documentation électronique qui n'ont pas été abordés ici n'en sont pas moins essentiels. Les questions d'accès et d'archivage pérennes doivent ainsi être traitées dès l'acquisition des ressources. Au-delà des problématiques liées aux acquisitions, il convient aussi de promouvoir le mouvement *open access* et la constitution d'archives ouvertes¹⁷, qui visent tous deux à développer un accès libre à l'information scientifique.

Enfin, aux enjeux classiques de la documentation s'ajouteront de nouveaux défis liés à l'émergence de services à la recherche comme la fourniture d'outils d'analyse bibliométrique, d'identification des thématiques de recherches émergentes ou de cartographie des réseaux porteurs d'innovation...

La préservation des données de la recherche ainsi que leur mise à disposition constituent un autre chantier qui intéresse fortement des majors de l'édition ; à ce titre, il serait préjudiciable que les pouvoirs publics ne se saisissent pas de cette question. ●

Octobre 2009

11. La liste des ressources acquises dans le cadre du programme de licences nationales financé par la Deutschen Forschungsgemeinschaft est consultable à l'adresse suivante : www.nationallizenzen.de/angebote (consulté le 30 septembre 2009).

12. www.knowledge-exchange.info (consulté le 30 septembre 2009).

13. Le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas.

14. Les Digital Rights Management sont des dispositifs techniques qui ont pour objectif

d'empêcher les usages illicites des documents numériques. Les restrictions d'usage développées génèrent souvent des problèmes techniques nuisant à l'utilisation même du document.

15. Dans un document électronique, la multimodalité consiste à intégrer du son, de l'image fixe ou animée ou de la vidéo à l'écrit.

16. « Les 10 commandements de l'éditeur d'e-books : pour une offre idéale » : www.couperin.org/IMG/pdf/offre_ideale_ebooks_2009.pdf (consulté le 30 septembre 2009).

17. Le site www.couperin.org/archivesouvertes réalisé par le consortium Couperin propose une vision d'ensemble de la question des archives ouvertes.